

Le 11 août 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le onzième jour d'août deux mille quatorze à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- Vacant - siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
- M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Comité développement
 - 8.0 Signataires emprunt temporaire
 - 9.0 Délégation soumission – assurance collective
 - 10.0 Avis de motion – règlement sur les animaux
 - 11.0 Colloque de zone – directrice générale
 - 12.0 Comptes à payer
 - 13.0 Varia
 - 13.1 – Vente de la table de pool
 - 14.0 Questions de l'assemblée
 - 15.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R14-08-134
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R14-08-135
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R14-08-136
Procès-verbal
du 7 juillet 2014

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 11 août 2014

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R14-08-137
Comité de
développement

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement a l'intention de faire l'acquisition de terrains;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement doit payer les incitatifs au développement;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer un montant de soixante-six mille dollars (66,000.00 \$) dans le compte du Comité de Développement de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R14-08-138
Signataires
emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire un emprunt temporaire au montant de quatre-cent deux mille dollars (402,000.00 \$) dans le but de payer les différents fournisseurs pour les travaux du centre communautaire;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner Monsieur Jocelyn Bédard, Maire et Madame Danielle Bédard, directrice générale pour la signature des documents auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable.

ADOPTÉE

R14-08-139
Délégation pour
soumission -
assurance
collective

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

Il est EN CONSÉQUENCE proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes délègue à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

ADOPTÉE

Avis de motion

Un avis de motion est donné par Monsieur Yves Payette afin de modifier le règlement sur les animaux.

R14-08-140
Colloque de zone
directrice générale

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Danielle Bédard, à assister au colloque régional de l'ADMQ les 10 et 11 septembre 2014;

QUE la municipalité paie les frais d'inscription au montant de cent vingt-cinq dollars (125.00 \$) ainsi que les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Le 11 août 2014

R-14-08-141
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent vingt-sept mille huit cent soixante dollars et trois sous (127 860.03 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Vente de la
table de pool

Une seule soumission – vendue à Monsieur Pascal Brulé au montant de \$ 352.50.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h19 et se termine à 20h22.

R14-08-142
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h22.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales